

Image not found or type unknown



Frais pension alimentaire

Par **Yoop**, le **10/01/2023** à **12:24**

Bonjour,rnrnJe paye actuellement une pension alimentaire pour ma fille. Je voudrais avoir la confirmation que les frais de cantine sont compris dedans car ce sont des frais courants et non des frais scolaires.rnrnJ'ai une deuxième question. Mon ex conjointe a consulté un psychologue pour ma fille. Je n'ai été averti qu'après plusieurs séances, sans avoir été contacté au préalable. C'est un psychologue non conventionné, et donc non pris en charge par la sécurité sociale.rnJe voudrais savoir si je dois payer la moitié de ces frais ?rnrnDans l'attente de votre retour rnrnCordialement

Par **Visiteur**, le **10/01/2023** à **13:36**

BonjourrnrnSi la convention ou l'acte de divorce, prévoit le règlement d'une pension alimentaire mais pas de spécificité sur le partage des frais, ils font partie de la pension.rnrn<https://darmon-avocat-divorce.fr/que-comprend-pension-alimentaire/>